



Affiché le 03/07/2023

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Communauté de Communes du Pays des Paillons

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : Convention pour l'utilisation de la médiathèque de la commune de Contes (annule et remplace la délibération n° 23 04 21)

Décision n° 23 06 08

L'an deux mille vingt-trois, le mardi vingt-sept juin, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le vingt et un juin deux mille vingt-trois, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.

Etaient présents : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Jean-Marc Rancurel, Mesdames Christine Beille-Toursher, Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Sandrine Barralis, Monsieur Gérard Saramito, Messieurs Alain Alessio, Gérard De Zordo, Mesdames Nadine Ezingard, Nicole Colombo, Messieurs Armand Gasiglia, Jean-Claude Vallauri, Madame Béatrice Ellul et Monsieur Serge Castan formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Michel Lottier par Madame Evelyne Laborde, Monsieur Gérard Branda par Monsieur Noël Albin, Madame Michèle Maurel par Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane par Madame Nicole Colombo, Monsieur Alain Michellis par Monsieur Francis Tujague, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton par Monsieur Pierre Donadey, Madame Germaine Millo par Monsieur Rancurel

Absents : Monsieur Michel Calmet et Madame Christiane Blanc-Ricort,

Madame Sandrine Barralis a été nommée secrétaire de séance

Vu la délibération n° 23 04 21 relative à une convention pour l'utilisation de la médiathèque de Contes ;

Considérant que le soutien financier accordé par la CAF à la commune de Contes pour sa médiathèque au titre de l'année 2023 est supérieur à celui attendu ;

Considérant la nécessité de modifier en conséquence la subvention initialement attribuée par la CCPP

Monsieur Noël ALBIN, Vice-président délégué à l'enfance et à la jeunesse, rappelle que dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) qui sera signée prochainement avec la CAF en remplacement du Contrat Enfance et jeunesse, il convient de poursuivre l'action de la médiathèque de Contes qui contribue au développement des enfants à l'aide de supports pédagogiques et d'animations.

Afin de permettre le bon fonctionnement de la médiathèque incluant la ludothèque et l'animation multimédia, le Vice-président indique que la subvention annuelle initialement attribué par la CCPP était de 67 276 €. En raison de nouvelles règles de calcul définies par la CAF dans le cadre de la CTG sa participation pour le fonctionnement de la médiathèque de Contes sera de 13590.75 euros pour 2023. Par conséquent il convient d'ajuster la subvention de la CCPP afin de respecter les règles de financement en fonction du montant accordé par la CAF en fonction du nombre d'heures de fonctionnement.

Il propose que le nouveau montant alloué par la Communauté de communes soit revu à la baisse et établi à 62 413.00 € pour la période pour 2023. Ce montant pourra être réactualisé pour les années suivantes en fonction du nombre réel d'heures réalisées.

Cette subvention sera versée selon les modalités définies dans la convention annexée.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Vice-président,
Après en avoir délibéré,**

- **Décide**, d'attribuer à la commune de Contes une subvention annuelle d'un montant de 62 413.00 € pour 2023.
- **Autorise** le Président à accomplir toutes les formalités et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 23 04 21.

Nombre de conseillers en exercice : 30

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 28

Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Michel Lottier, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Mesdames Christine Beille-Toursher, Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Sandrine Barralis, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingard, Monsieur Alain Michellis Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo

Contre : /

Abstentions : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
S. BARRALIS**



**LE PRÉSIDENT
C. PIAZZA**



Convention

de prestations de services entre la commune de Contes et la Communauté de Communes du Pays des Paillons

Entre :

La commune de Contes, représentée par son maire, Monsieur Francis Tujague, dûment habilité en vertu d'une délibération du conseil municipal du 26 juin 2023.

Et :

La Communauté de Communes du Pays des Paillons, représentée par son président, Monsieur Cyril Piazza, dûment habilité en vertu d'une délibération du conseil communautaire du 27 juin 2023.

ARTICLE 1

La Communauté de Communes du Pays des Paillons bénéficie du support régulier de la médiathèque de la commune de Contes pour l'exercice des fonctions suivantes :

- Animation multimédia,
- Animation médiathèque
- Animation ludothèque.

ARTICLE 2

La convention est conclue pour une durée de 4 ans.

Il peut être mis fin à l'une ou l'autre de ces fonctions énumérées à l'article 1 sur simple demande écrite de l'une ou l'autre partie sans préavis.

ARTICLE 3

En contrepartie de ces fonctions énumérées à l'article 1, la Communauté de Communes du Pays des Paillons versera à la commune de Contes la somme de 62 413,00 €. Un titre annuel sera établi par la commune de Contes.

Ce montant pourra être révisé si besoin chaque année par accord entre les parties.

Fait à Contes, le

**Le Président de la Communauté
de Communes du Pays des Paillons**

**Le Maire
de Contes**

Cyril Piazza

Francis Tujague